

L'Express

de Deux-Montagnes



ÉTÉ 2024

Mot du maire _____	2
Aménagement du territoire _____	3-7
Environnement _____	8-9
Loisirs, sports et culture _____	10-12
Sécurité publique _____	13-14
Deux-Montagnes vous informe _____	15



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

MOT DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens,

Dans cette édition de l'Express, il sera question de la refonte de nos outils d'urbanisme, notamment de l'adoption d'un nouveau Plan d'urbanisme (PU) à la séance du conseil municipal du 9 mai dernier. Le long processus ayant mené à son adoption, de même qu'à la révision des règlements qui en découlent, a été amorcé en 2019, alors que nous devons revoir l'aménagement du territoire en vue de l'arrivée du REM.

La pénurie de logements et la protection des milieux naturels et agricoles nous obligent à revoir nos villes autrement. Densifier permet entre autres de freiner l'étalement urbain et la perte de milieux naturels. Le nouveau Plan d'urbanisme de la Ville de Deux-Montagnes répond de manière pérenne à ces grands enjeux et aux exigences des paliers gouvernementaux supérieurs. C'est donc avec le sentiment du devoir accompli que nous vous présentons ici les principales lignes de ce document d'une grande importance pour toute municipalité. Apprenez-en plus dans ces pages sur d'autres projets en cours ou à venir pour améliorer nos infrastructures et installations, nos services et notre milieu de vie.

L'arrivée de l'été est d'ailleurs propice à redécouvrir nos différents parcs et à se prélasser dans nos espaces verts. Pour en profiter pleinement et pour dynamiser la communauté deux-montagnaise, une foule d'activités et d'animations culturelles et sportives sont à inscrire à votre agenda. Conçues pour plaire à toute la famille, elles sont offertes gratuitement tout au long de la belle saison. Découvrez-les dans ce bulletin et sur notre site Web pour plus de détails!

Pour clôturer la programmation estivale, le 17 août est une date à retenir afin d'assister à *Deux-Montagnes en fête*, toujours notre événement le plus attendu! J'y serai assurément avec mes collègues du conseil municipal et ce sera un réel plaisir d'échanger avec nos concitoyennes et concitoyens.

En vous souhaitant un bel été!

Denis Martin, maire

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



Manon Robitaille
District du Grand-Moulin
450 473-2796, poste 301



Erik Johnson
District du Lac
450 473-2796, poste 302



Micheline Groulx Stabile
District de l'Olympia
450 473-2796, poste 303



Eric Langlois
District de la Gare
450 473-2796, poste 304



Michel Mendes
District du Coteau
450 473-2796, poste 305



Margaret Lavallée
District du Golf
450 473-2796, poste 306

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

REFONTE DU PLAN D'URBANISME :

ORIENTÉ VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville avait légalement jusqu'au 30 juin 2024 pour assurer la concordance de son Plan d'urbanisme (PU) avec le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) de la MRC, entré en vigueur en 2022. Considérant que le PU de la Ville datait de 2009, une révision complète en fonction du contexte actuel s'imposait.

Le nouveau PU devait donc obligatoirement être aligné avec les orientations de la MRC, qui doit elle-même s'arrimer avec les orientations du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Enfin, tous ces outils d'aménagement doivent être concordants avec les *Orientations gouvernementales en aménagement du territoire du gouvernement* du Québec (OGAT).

Ce qu'il faut retenir : le PU de la Ville de Deux-Montagnes n'est donc pas un choix complètement et purement local. Les décideurs municipaux adaptent les intérêts et éléments contextuels locaux aux obligations des paliers supérieurs.

Le PU révisé contient notamment les éléments suivants :

- Une description des principales caractéristiques du territoire.
- Un portrait du milieu humain de la municipalité.
- La philosophie de développement et les grandes orientations en la matière.
- Le concept d'organisation spatiale.
- Les affectations du sol.
- Les zones d'intervention particulières.



L'arrivée du REM et son impact sur l'aménagement du territoire

L'élaboration du PU de la Ville de Deux-Montagnes se trouve complexifiée par le fait qu'elle dispose de deux gares du REM. L'aménagement du territoire entourant ces deux gares doit se faire selon les principes de développement durable des aires appelées *Transit oriented development* (TOD). Ces aires sont basées sur un développement (ou redéveloppement) intensif de moyennes et hautes densités autour d'une gare de transport en commun. Les seuils de densification imposés à Deux-Montagnes sont trois fois plus élevés que ceux imposés aux villes avoisinantes.

Dans ce contexte, la Ville a amorcé, à compter de 2019, un processus de réflexion sur sa vision de développement urbanistique. Plusieurs séances de consultation publique ont été organisées, dont certaines sous la forme d'ateliers participatifs citoyens. Des urbanistes, des économistes et des conseillers juridiques internes et externes ont également œuvré à son élaboration. Réussir à intégrer les obligations de redéveloppement et les principes de développement durable, tout en maintenant la qualité de vie, est resté central à la démarche. Comme convenu consensuellement lors des séances de consultation publique, **il a été choisi de densifier plus intensément près des gares afin de maintenir les deux tiers du territoire de Deux-Montagnes en maisons unifamiliales ou bifamiliales. La densification est donc très localisée.**

La Ville s'est également assuré que les infrastructures (eau, égouts, etc.) et les services publics (sécurité incendie, police, école, etc.) pouvaient accueillir une augmentation du nombre de logements. Deux parcs ont aussi été ajoutés afin de répondre aux besoins récréatifs de la population actuelle et future. À terme, la population de Deux-Montagnes, qui stagne depuis 2004, devrait augmenter de 25 %. Les services publics possèdent la capacité de desservir adéquatement la croissance escomptée.

Par ailleurs, des études de circulation ont été confiées à des firmes spécialisées. Une attention particulière est portée sur le secteur au sud du chemin d'Oka. La réfection de certaines infrastructures vieillissantes sera l'occasion de réaménager certaines rues afin d'assurer une meilleure mobilité.

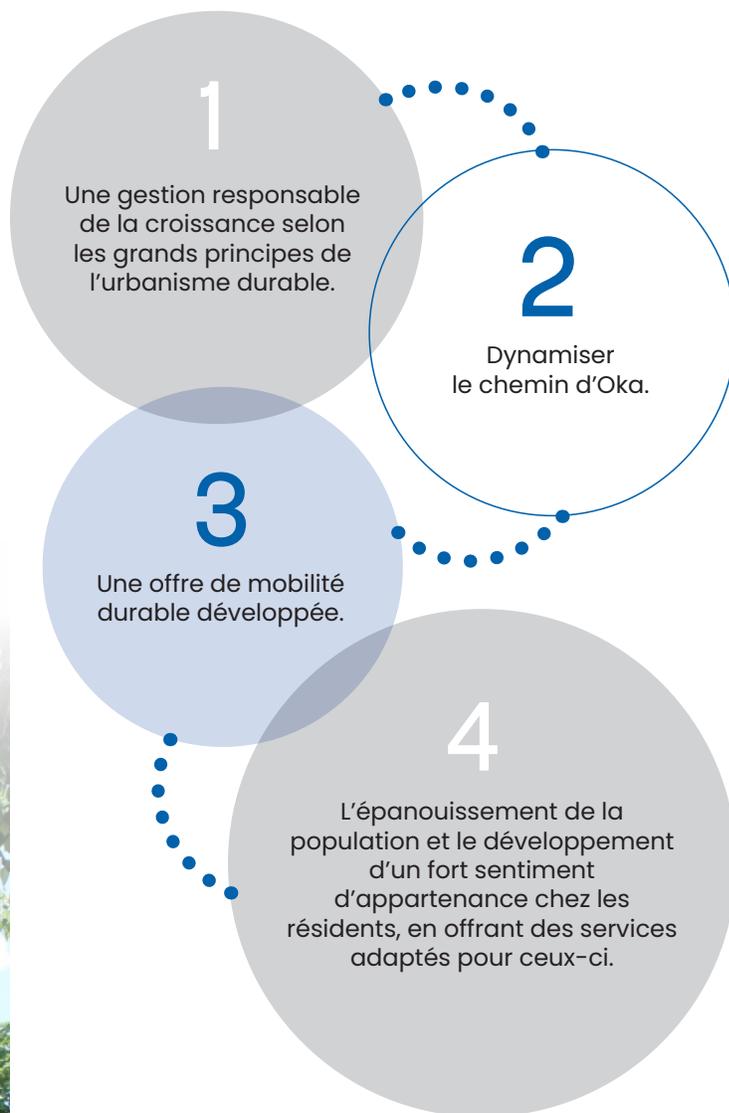


AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Plan d'urbanisme et ses trois grands enjeux

- 1 Le redéveloppement et la densification du territoire tout en mettant à profit les caractéristiques locales, la mobilité durable et en assurant la pérennité de la qualité des services et équipements publics.
- 2 La protection et la mise en valeur de la canopée, des espaces verts avec le lien aux plans d'eau, soit la rivière des Mille Îles et le lac des Deux Montagnes.
- 3 Le positionnement du chemin d'Oka comme artère locale de destination (commerciale, etc.).

De ces enjeux découlent quatre grandes orientations d'aménagement



Dans ce nouvel outil de planification du territoire, plusieurs éléments du caractère distinctif de Deux-Montagnes sont préservés, voire valorisés : les accès à l'eau, les voies cyclables, les parcs et espaces verts, le boisé protégé, etc.

➤ Les citoyens peuvent consulter le PU en ligne sous l'onglet **PUBLICATIONS** du site Web de la Ville.

LA DENSIFICATION À DEUX-MONTAGNES

EN SEPT QUESTIONS

1 Est-ce que la Ville de Deux-Montagnes peut déterminer elle-même son seuil minimal de densification ?

Non. En vertu des lois en vigueur au Québec en matière d'urbanisme, c'est la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui détermine les seuils minimaux de densification pour les 82 villes qui la composent.

2 Est-ce que la Ville de Deux-Montagnes s'est vu attribuer des seuils de densification similaires aux villes voisines ?

Non. La Ville de Deux-Montagnes a un seuil de densification au moins trois fois plus élevé que les villes voisines. **Cela s'explique par la présence de deux stations du REM sur son territoire.**

3 Est-ce que densifier est une bonne chose pour l'environnement ?

Oui. La densification vise principalement à protéger l'environnement en freinant l'étalement urbain, dans une perspective de développement durable. En effet, avant l'arrivée de cette obligation, le développement urbanistique ne tenait pas compte des enjeux liés à la crise climatique et cela avait pour conséquence la perte de terres agricoles, de milieux humides, de boisés, la croissance du trafic routier, etc.

4 Est-ce que la Ville de Deux-Montagnes a validé la capacité de ses infrastructures publiques avant de densifier ?

Oui. La Ville de Deux-Montagnes a mandaté des firmes d'ingénieurs spécialisés afin de modéliser les flux potentiels de circulation. Certaines modifications au réseau routier sont à prévoir : feux de circulation, trottoirs, élargissement de voies de circulation, etc. Fait à noter, de nouvelles exigences font en sorte que les résidents de nouveaux immeubles auront moins d'autos (par logement). La capacité de l'usine d'eau et celle de la station d'épuration des eaux ont également été validées.

5 Est-ce que la Ville de Deux-Montagnes a prévu plus d'espaces verts ?

Oui. La Ville a investi dans la création et l'aménagement de deux nouveaux parcs (parc du Centenaire et parc Armitage), tenant ainsi compte de nouveaux développements.

6 Est-ce que la Ville a prévu des exigences environnementales pour la construction d'édifices d'envergure sur son territoire ?

Oui. La Ville exige des systèmes de rétention d'eau, des bornes électriques, des stationnements souterrains, des espaces d'autopartage, etc. Également, la coupe d'arbres doit être compensée par des plantations d'arbres.

7 Est-ce que la Ville a prévu l'impact de la densification sur son Service de sécurité incendie ?

Oui. Le Service de sécurité incendie est depuis 2021 composé de pompiers permanents à temps plein, 7 jours sur 7, 24 h sur 24 h, dans une nouvelle caserne moderne. À noter également que les nouveaux bâtiments multilogements d'envergure comprennent des systèmes de gicleurs.



AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION AU PARC CENTRAL

SUIVI DU PROJET

Les travaux d'aménagement d'un bassin de rétention des eaux de pluie, dont le chantier devait débuter l'été dernier, ont dû être repoussés en raison des coûts beaucoup plus élevés qu'estimés reçus lors de l'ouverture des soumissions.

Afin de respecter la capacité de payer de la Ville, le projet initial a été scindé en deux phases, soit la construction d'un nouveau poste de pompage d'égout pluvial, suivi en phase 2 de l'aménagement d'un bassin de rétention à ciel ouvert.

Suivant un nouvel appel d'offres, un contrat a été octroyé à l'entreprise Pronex pour la construction d'une station de pompage des eaux de pluie sur la 13^e Avenue, sur l'un des terrains vacants à proximité du lac. Le bâtiment devrait être érigé d'ici la fin de l'année. Il s'harmonisera bien au quartier et ne causera ni bruit ni odeur nuisible.

À quel besoin répond cette nouvelle infrastructure ?

Lorsque le niveau du lac sera haut et que le réseau d'égout pluvial n'arrivera pas à évacuer pleinement les eaux de pluie de manière naturelle vers le lac (par gravité), la nouvelle station de pompage prendra le relais afin de rediriger les eaux vers le lac grâce à des pompes submersibles.

Actuellement, lorsque ces situations se produisent, la Ville est contrainte de diriger les eaux pluviales dans le réseau d'égout sanitaire afin d'éviter des refoulements et des débordements. Cette façon de faire entraîne un afflux important vers l'usine de traitement des eaux usées; en plus de ne pas être écologique, cela génère des coûts en raison du volume d'eaux usées provenant de Deux-Montagnes.

Combinés à la digue, la station de pompage d'eau pluviale ainsi que le bassin de rétention viennent compléter un système de résilience face aux aléas des changements climatiques.

La phase 1 sera réalisée au coût de 5,5M\$, dont 80% seront couverts par une subvention accordée par le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC).

Bassin de rétention à ciel ouvert

L'aménagement du bassin de rétention à ciel ouvert au parc Central sera quant à lui réalisé par l'entreprise Duroking d'ici la fin de 2024 au coût de 7,2M\$, également couvert en bonne partie par des subventions du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada. Le chantier prend place au parc Central, sur le terrain de soccer situé près des modules de jeux. L'accès au parc canin et au parc Jean-Paul-Beauchemin est maintenu pendant toute la durée des travaux.

Semblable à un étang, le bassin sera relié au nouveau poste de pompage d'égout pluvial. Il permettra de réguler le débit des eaux en l'accumulant et en soulageant le réseau d'égout. Le bassin sera clôturé et des aires de détente y seront aménagées, dont une île reliée par une passerelle. Un sentier piéton sera également aménagé autour du bassin, avec l'installation de belvédères. Une fontaine à jet d'eau sera également installée, avec un système permettant la recirculation de l'eau dans le bassin et des aérateurs pour éviter les mauvaises odeurs.

Trouvez de plus amples informations sur ce chantier en visitant le

WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/INFO-TRAVAUX



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PARC DU CENTENAIRE

SUIVI DU PROJET

Bien que les premières pelletées de terre aient eu lieu il y a plus d'un an, le futur parc du Centenaire est malheureusement encore à l'état de chantier. La Ville de Deux-Montagnes attend depuis l'an dernier des certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement et du ministère de la Faune afin de renaturaliser la berge. La berge bétonnée adjacente à la Légion cédera donc la place à une berge naturalisée composée d'enrochement et de plantes indigènes. La faune et la flore de ce secteur bénéficieront grandement de cette naturalisation du bord de l'eau.

Rappelons que ce projet est subventionné en partie par le programme de la Trame verte et bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

En plus de renaturaliser la berge, l'objectif principal du parc est d'offrir un accès public à l'eau, avec des aménagements durables et divers éléments récréatifs et culturels qui favorisent également le développement récréotouristique du secteur. Le parc comprendra des espaces de détente, de jeux et un quai d'accès à l'eau avec de la location d'embarcations opérée par l'OBNL Éco-Nature.

Le parc du Centenaire est situé à l'angle du chemin d'Oka et de la rue de la Légion jusqu'au bord de la rivière des Mille Îles.



LES TERRAINS DE TENNIS SONT COMPLÈTEMENT RÉNOVÉS!

Les quatre terrains de tennis, situés au parc Olympia, ont été remis à neuf! Avec leur nouvelle surface de type Matchplay 2 (tapis sablé aiguilleté), les terrains offrent une vitesse et un rebond moyen, idéal pour les joueurs de tous niveaux, en plus de réduire les impacts aux articulations.

La composition poreuse et adhérente de la surface permet de jouer au sec, même après une averse. Elle permet également l'intégration de lignes permanentes, demandant très peu d'entretien.

PARC OLYMPIA > 1005, RUE GUY
Pour connaître la procédure d'accès aux terrains



DEUX-MONTAGNES EST FIÈRE PARTENAIRE DE LA NOUVELLE COUR DE L'ÉCOLE SAUVÉ!

La Ville de Deux-Montagnes est fière d'avoir contribué financièrement au projet d'aménagement de la nouvelle cour de l'école Sauvé. Le montant de 100 000 \$ remis par la Ville a notamment permis d'offrir aux enfants un nouveau module de jeu de type hébertisme.

« La nouvelle cour offre un beau milieu de vie aux élèves de l'école Sauvé et permet également à tous les jeunes de Deux-Montagnes de profiter d'un magnifique terrain de jeu multifonctionnel, en dehors des heures d'école. »

- Le maire Denis Martin



GRANDE MOBILISATION POUR LA CORVÉE DE NETTOYAGE DU BOISÉ!

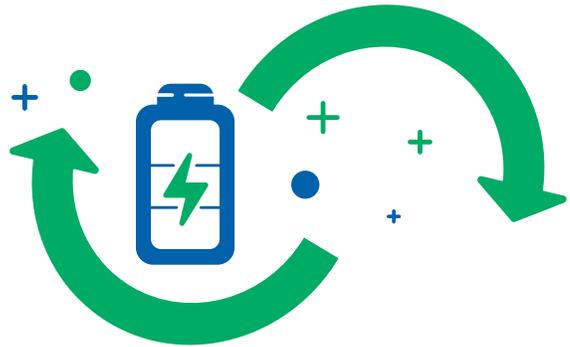
La Ville souhaite remercier les personnes ayant participé à la corvée de nettoyage du Boisé-Roger-Lemoine, tenue le 4 mai dernier! C'est 140 citoyens et citoyennes qui se sont mobilisé(es) en ramassant l'équivalent de 150 sacs d'ordures et plusieurs gros rebuts.

*Un merci bien particulier au groupe **Les amis du boisé de Deux-Montagnes**, pour leur engagement et l'organisation de la corvée.*



ACQUISITION D'OUTILS ÉLECTRIQUES

Ce printemps, le Service des travaux publics s'est muni de nouveaux outils électriques. Les deux scies à chaîne et la scie à béton acquises sont les premières de leur catégorie à la Ville. La capacité des batteries s'améliorant d'année en année, une transition vers l'électrification de nos outils s'amorce tranquillement!



VÉHICULES ÉLECTRIQUES

HUIT BORNES DE RECHARGE PUBLIQUES À DEUX-MONTAGNES

Depuis quelques mois maintenant, huit bornes de recharge publiques sont à disposition des propriétaires de véhicule électrique sur le territoire de Deux-Montagnes. Ces bornes de niveau 2 font partie intégrante du **Circuit électrique** et bénéficient des fonctionnalités intelligentes offertes par le réseau panquébécois mis en place par Hydro-Québec.

Où sont-elles situées?

- 📍 **STATIONNEMENT DE LA COUR MUNICIPALE**
1502, CHEMIN D'OKA
> 4 bornes
- 📍 **STATIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DEUX-MONTAGNES**
200, RUE HENRI-DUNANT
> 4 bornes

« L'ajout de ces bornes sur le territoire de Deux-Montagnes facilite les déplacements des électromobilistes et encourage certainement d'autres personnes à faire le choix du véhicule vert, constatant la croissance du circuit électrique. Leur installation contribue à réduire les gaz à effet de serre et s'ajoute à nos actions liées au développement durable et à la lutte aux changements climatiques. »

- Le maire Denis Martin



ENVIRONNEMENT

AU GRENIER POPULAIRE

UNE SECONDE VIE POUR VOS MEUBLES USAGÉS

Rappelons qu'un service gratuit de cueillette à domicile de meubles et d'électroménagers usagés est offert à la population de Deux-Montagnes, et ce, dans le cadre d'un partenariat avec l'organisme Au grenier populaire.

Donnez une seconde vie au mobilier en bon état dont vous souhaitez vous départir!

Trouvez toutes les informations au WWW.GRENIERPOPULAIRE.COM/COLLECTE

AU
GRENIER
POPULAIRE



PESTICIDES

VOTRE ENTREPRENEUR EST-IL ENREGISTRÉ ?

Rappel!

Le saviez-vous? Les professionnels œuvrant dans l'entretien des pelouses et l'extermination doivent s'enregistrer auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement, conformément au règlement de la Ville sur les pesticides. Cette démarche garantit que les entrepreneurs possèdent une assurance responsabilité civile vous protégeant contre les préjudices, ainsi qu'un permis d'application valide délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de la loi sur les pesticides. **Coût de l'enregistrement? Aucun!** **Passez le mot à votre entrepreneur.**

Il est important de noter que l'utilisation de pesticides de synthèse nécessite un permis temporaire, lui aussi gratuit, et délivré par le Service de l'urbanisme et de l'environnement. L'utilisation de pesticides est autorisée uniquement en cas d'infestation grave mettant en danger la santé et la survie des différents végétaux et après avoir épuisé toutes les autres options respectueuses de l'environnement.

D'autre part, les engrais, les suppléments, les amendements, les agents de lutte biologiques et les pesticides à faible impact peuvent être utilisés sans permis temporaire.

Les pesticides représentent un danger pour votre santé et pour l'environnement. Le règlement sur les pesticides est en place pour bien encadrer leur utilisation et pour vous protéger. Plusieurs dispositions importantes s'y retrouvent.

VÉGÉTATION EN BORDURE DE LA VOIE PUBLIQUE

ATTENTION DE NE PAS NUIRE À LA VISIBILITÉ!

Les haies, arbres et arbustes plantés sur les terrains privés en bordure des voies publiques peuvent être une source de danger. En effet, la végétation ne doit en aucun cas empiéter sur la rue ou le trottoir, cacher les bornes fontaines, cacher les panneaux de signalisation ou nuire à la circulation des piétons. Les citoyens sont donc appelés à effectuer une taille d'entretien sur les haies et arbres présents sur leur propriété, incluant la végétation qui se trouve en emprise de la ville.

L'été est d'ailleurs la saison toute désignée pour la taille des haies et des arbres, alors que ceux-ci effectuent la majorité de leur croissance annuelle. Si une taille périodique contribue à la préservation de la santé des végétaux, elle s'avère également essentielle pour permettre aux usagers de la route de circuler en toute sécurité!

BON À SAVOIR

Un bon élagage permet de retirer uniquement le bois mort du tronc, ainsi que les branches dangereuses et problématiques, et ce, tout en respectant la structure de l'arbre.

L'abattage d'un arbre est autorisé uniquement si un permis d'abattage a été octroyé par le Service de l'urbanisme et de l'environnement et que l'arbre répond aux critères justifiant son abattage.

Pour plus de détails, visitez le site Web de la Ville:

WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/REGLEMENTS



LOISIRS, SPORTS ET CULTURE



SUCCÈS POUR LA FÊTE DU VOISINAGE

C'est sous un soleil radieux que des centaines de familles deux-montagnaises se sont réunies pour célébrer la Fête du voisinage, le 1^{er} juin dernier, dans six parcs de quartier. L'occasion était parfaite pour discuter, s'amuser, apprendre à se connaître et tisser des liens!



PISCINE MUNICIPALE

OUVERTE TOUS LES JOURS JUSQU'AU 18 AOÛT
(et les 24-25 août)

📍 **PARC CENTRAL > 108, 13^e AVENUE**

Sautez à pieds joints dans l'été avec une baignade à la piscine municipale! Pataugeoire, sections profonde et peu profonde, tremplins, tables à pique-nique, etc.: tout y est pour profiter à fond de l'été.

Pour connaître l'horaire et les règlements:

WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/PISCINE

Entrée gratuite pour les résidents de Deux-Montagnes avec leur Carte citoyen ou Carte loisirs valide.



Les non-résidents peuvent se procurer une carte d'accès moyennant des frais (détails en ligne ou par téléphone au 450 473-2796, poste 4225).



ACTIVITÉS LIBRES

Nouveautés estivales À L'ARÉNA OLYMPIA!

📍 611, 20^e AVENUE



Roulez en famille

Les samedis de 9 h à 12 h, jusqu'au 27 juillet, l'activité Roulez en famille se tient sur la surface bétonnée de la patinoire, laquelle s'avère parfaite pour rouler: trottinettes, vélos, planches à roulettes, BMX et patins à roues alignées sont les bienvenus!

Cette activité s'adresse aux 12 ans et moins ainsi qu'à leurs parents.



Pickleball

Du 25 juin au 28 juillet, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches, il sera possible de jouer au pickleball sur l'un des quatre terrains aménagés sur la dalle de béton, à l'aréna.

Pour tous les détails sur ces deux nouvelles activités

WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/ARENA

LOISIRS, SPORTS ET CULTURE



DEUX-MONTAGNES EN FÊTE

SOYEZ-Y LE 17 AOÛT!

Prenez part aux festivités le samedi 17 août prochain, entre 13 h et 17 h!

📍 CHEMIN D'OKA > ENTRE LA 12^e ET LA 16^e AVENUE

Une foule d'animations sur rue sont prévues pour amuser la famille: jeux gonflables, maquillage de fantaisie, théâtre pour enfants et plus encore!

Vous pourrez aussi monter à bord d'un camion de pompier, d'un véhicule policier et d'un camion de la voirie. La rencontre avec ces services essentiels est toujours grandement appréciée par tous!

Deux-Montagnes en fête, c'est avant tout l'occasion d'en découvrir plus sur votre ville à travers certains organismes et commerçants locaux présents sous forme d'exposants.

DES DOUCHES AU GOÛT DU JOUR À L'ARÉNA

La Ville profitera de la saison estivale à l'aréna pour procéder à la rénovation des douches situées dans les vestiaires. Nouvelles céramiques et remplacement complet de la plomberie viendront actualiser les installations sanitaires, rendues désuètes. Le fonctionnement à bouton-poussoir permettra de minimiser la consommation d'eau et de réduire les coûts énergétiques.



CET ÉTÉ DANS LES PARCS

DES ACTIVITÉS ET ANIMATIONS POUR TOUS LES GOÛTS!

Tout au long de l'été dans les parcs, la Ville propose une série d'activités et d'animations culturelles pour divertir chaque membre de la famille. **Cinéma en plein air, théâtre jeunesse, atelier musical et de cirque, visite d'Éducazoo, spectacle d'humour et plus encore!**

S'ajoute à ces animations une programmation complète d'activités sportives pour bouger tous les jours de la semaine! Yoga, Zumba, Cardioboxe.... C'est l'occasion parfaite pour se découvrir une nouvelle passion (et des muscles cachés)!

Et le plus beau dans tout cela?
Ces activités sont entièrement gratuites!

Découvrez la programmation:

WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/EVENEMENTS



LOISIRS, SPORTS ET CULTURE

BIBLIOTHÈQUE

📍 200, RUE HENRI-DUNANT

HORAIRE ESTIVAL

jusqu'au 31 août

Lundi	10 h à 20 h
Mardi et mercredi	13 h à 20 h
Jeudi	10 h à 20 h
Vendredi	10 h à 18 h
Samedi	10 h à 16 h
Dimanche	FERMÉ

Pour plus d'informations sur les services offerts, visitez le

BIBLIOTHEQUE.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA



PIANO PUBLIC

UN ÉTÉ TOUT EN MUSIQUE

De retour pour l'été, le piano public est mis à la disposition des citoyens et des passants à l'école de musique Lilianne, au coin du chemin d'Oka et de la 14^e Avenue.

Que ce soit pour jouer son air préféré ou tout simplement pour initier un contact avec l'instrument, tous sont invités à s'asseoir au piano. Une belle occasion pour les citoyens de s'approprier les endroits publics et d'y faire de nouvelles rencontres.

Le piano est accessible tous les jours d'été de 10 h à 20 h, excepté en cas de pluie.



CLUB DES AVENTURIERS DU LIVRE

30^e ANNIVERSAIRE!

30 ans de lectures captivantes, d'activités incroyables et de plaisir! En cette année anniversaire, le Club des aventuriers du livre présente une thématique des plus festives à ses participants, âgés de 7 à 12 ans.

Au menu: ateliers ludiques et créatifs et grande fête de fin d'été! Évidemment, la lecture est toujours à l'honneur: trousse du lecteur offerte aux participants, emprunt de livres thématiques, coupons de tirage pour chaque visite à la bibliothèque et plus encore!

Inscriptions au Club pour la saison estivale 2024 dès le vendredi 28 juin, 10 h.

Pour tous les détails:

BIBLIOTHEQUE.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA



RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES (RPLDM)

PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Si l'année 2023 a été ponctuée d'un nombre record de vols de véhicule, c'est la fraude qui semble être à l'honneur pour l'année 2024. La Régie de police du Lac des Deux-Montagnes souhaite transmettre ses conseils en matière de prévention, afin de vous éviter d'être piégé.

La fraude par faux représentant

Exemple:

«Bonjour! Je travaille pour la banque X. Une transaction effectuée sur votre carte de crédit semble être frauduleuse. Nous devons donc passer récupérer vos cartes, accompagnées de votre Numéro d'Identification Personnel. Un représentant de l'institution financière passera chez vous sous peu pour les récupérer...».

Dans cet exemple de fraude par faux représentant, les fraudeurs récupèrent les cartes et le NIP de la victime. Dans les minutes qui suivent, ils effectuent des retraits et des transactions totalisant souvent plusieurs milliers de dollars.

La fraude « grands-parents »

Exemple:

«Bonjour! Je suis policier et je vous téléphone car votre petit-fils/petite-fille est présentement emprisonné(e). Vous devez fournir 5 000 \$ en guise de caution pour que nous puissions procéder à sa libération».

Dans ce type de fraude, surnommée fraude « grands-parents », les fraudeurs ciblent des personnes plus âgées en exploitant un enjeu sentimental. Ils appliquent beaucoup de pression et ils créent un sentiment d'urgence chez les victimes. Il n'est pas rare que ces fraudeurs se rendent directement chez les victimes pour récupérer l'argent physiquement.

Que faire?

Raccrochez immédiatement.

Un représentant d'une institution financière véridique ne se présenterait jamais chez un client pour récupérer quoi que ce soit.

Téléphonez ensuite au Service de police en composant le 9-1-1.

Finalement, si un inconnu cogne à la porte dans les minutes suivant l'appel, ne répondez pas.

Que faire?

Raccrochez immédiatement.

Les services de police et de justice ne téléphoneront jamais pour demander une caution. **Téléphonez ensuite au Service de police en composant le 9-1-1.**

Si vous vous présentez à votre institution financière, informez-les que cette situation s'est produite. Ils pourront s'assurer qu'aucun renseignement personnel n'a été compromis et pourront vous aider, le cas échéant.

Conseils généraux pour prévenir la fraude

- Suivre son instinct est souvent bénéfique dans ce type de situation: si une offre semble trop belle ou étrange pour être vraie, il faut se méfier.
- Si l'interlocuteur applique de la pression ou semble vouloir manipuler par les émotions, il vaut mieux raccrocher immédiatement.
- La Régie de police du Lac des Deux-Montagnes demeure disponible en tout temps pour répondre aux questions concernant la fraude en composant le 450 974-5300. Un agent pourra assister la victime potentielle et confirmer s'il s'agit bel et bien d'une tentative de fraude.



Pour tout savoir sur les différents types de fraudes, consultez le site Web du Centre Anti-Fraude du Canada:

CENTREANTIFRAUDE.CA



LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE INTERMUNICIPAL DEUX-MONTAGNES/SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

PANNE DE COURANT : QUE FAIRE ?

Les pannes de courant sont normalement de courte durée. Toutefois, une panne de plusieurs heures peut entraîner des risques pour votre santé et votre sécurité.

Voici quelques conseils :

- Renseignez-vous sur l'état de la situation à l'aide d'une radio à piles ou d'un appareil mobile qui vous permet d'accéder à Internet.
- Suivez l'évolution des pannes de courant dans votre secteur sur le site Web d'Hydro-Québec ou par l'entremise de leur application mobile.
- Débranchez tous vos appareils électriques et électroniques, sauf le réfrigérateur et le congélateur, et une lampe par étage. Vous éviterez ainsi une surtension des appareils au retour du courant.
- Évitez d'ouvrir trop souvent la porte du réfrigérateur et du congélateur pour permettre aux aliments de se conserver plus longtemps.
- Offrez votre aide à des proches, des voisins ou des collègues qui ont des besoins particuliers.
- Si vous êtes propriétaire d'un puits individuel, évitez d'utiliser l'eau de votre puits pendant que le système est hors tension, car cela augmente les risques de contamination.



VISITES RÉSIDENTIELLES DE PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES

Les citoyens du district de l'Olympia (secteur 15^e Avenue à 19^e Avenue) et de la Gare (Rue Guy et secteur de la 26^e Avenue à la 28^e Avenue) ne doivent pas être surpris si les pompiers du Service de sécurité incendie frappent à leur porte.

Des visites de prévention seront effectuées afin de vérifier divers points de sécurité dans les résidences, notamment liés aux avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Elles seront effectuées du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ainsi que les samedis de 9 h à 16 h.

ATTENTION *au monoxyde de carbone !*

Même lors d'une panne de courant, n'utilisez jamais à l'intérieur des appareils de combustion conçus pour l'extérieur (ex. : barbecues au charbon de bois ou au propane, équipements de camping). Ces appareils peuvent causer des intoxications au monoxyde de carbone : un gaz toxique, invisible et inodore. Respirer du monoxyde de carbone est très dangereux pour la santé et peut même entraîner la mort.

Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut détecter et signaler la présence de celui-ci. Quittez immédiatement la pièce si votre avertisseur se déclenche et composez le 911. Attendez l'autorisation d'un pompier pour retourner à l'intérieur, même pour quelques minutes.



Rappel!

LA CARTE CITOYEN A FAIT SON ARRIVÉE

Pour tous les détails:

VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/LOISIRS

CONCOURS DE PHOTOS

CALENDRIER MUNICIPAL 2025

Pour poursuivre sur la lancée des années précédentes, le Service des communications de la Ville de Deux-Montagnes présente son concours annuel de photographie pour le prochain calendrier municipal. **La thématique retenue pour l'année 2025: Architecture et aménagements publics!**

Photographes amateurs et professionnels sont invités à faire parvenir, d'ici le 1^{er} octobre, leurs meilleurs clichés mettant en lumière divers bâtiments et installations urbaines.

Architecture et aménagements publics

Les différentes zones urbaines et les espaces fonctionnels et attrayants de la ville contribuent et favorisent le bien-être de toute la communauté. Ces éléments qui façonnent notre environnement de vie s'observent parmi le mobilier urbain, les installations dans les parcs et les espaces verts, l'éclairage public et plus encore! D'un point de vue architectural, n'oublions pas les différents bâtiments qui agrémentent eux aussi le paysage de Deux-Montagnes: l'hôtel de ville, la caserne, la bibliothèque, la Petite École Jaune, les églises et leur clocher, etc. Ces multiples éléments embellissent assurément notre ville! Saurez-vous capturer leurs attraits?



Détails de participation
et règlements



REM

Réseau
express
métropolitain



ESSAIS DYNAMIQUES DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

Au courant de l'été, les voitures du REM circuleront le long des voies à Deux-Montagnes pour tester l'ensemble des composantes. Pour des enjeux de sécurité, rappelons qu'il est interdit de traverser les voies en tout temps, ce qui pourrait représenter un danger mortel d'électrocution ou d'être percuté par du matériel roulant. S'introduire sans autorisation à l'intérieur des clôtures du REM, c'est aussi s'exposer à une amende et à une poursuite civile.

Pour en savoir plus sur les comportements sécuritaires:

REM.INFO/FR/SECURITE-ABORDS-REM

Pour rejoindre l'équipe du REM:

CONSTRUCTION@REM.INFO

COMPLEXE
AQUATIQUE

COMPLEXE AQUATIQUE SAINT-EUSTACHE

FERMETURE ESTIVALE POUR TRAVAUX

Le complexe aquatique de la Ville de Saint-Eustache sera fermé du début juin à la mi-octobre, afin de réaliser des travaux d'entretien nécessaires au maintien de l'infrastructure. Aucune baignade ne sera possible durant cette période. La programmation aquatique offerte pour la session automnale sera reportée de quelques semaines.

Pour plus de renseignements, les citoyens sont invités à consulter le site Web de la Ville de Saint-Eustache au

SAINT-EUSTACHE.CA

PROPRIÉTAIRES DE CHIEN(S)

VOTRE ANIMAL A-T-IL SA MÉDAILLE?

La médaille d'enregistrement pour chiens est OBLIGATOIRE et est offerte gratuitement aux citoyens de Deux-Montagnes. Celle-ci est valide pour toute la durée de vie du chien et peut faciliter les recherches en cas de disparition. Votre animal sera également enregistré à la liste d'identification des propriétaires de chiens.

Obtenez-la auprès du Service des travaux publics!

Pour plus d'information [450 473-2796](tel:450-473-2796), OPTION 1





VILLE DE DEUX-MONTAGNES

POUR NE RIEN MANQUER *de l'actualité de la Ville*



www.ville.deux-montagnes.qc.ca



VilleDeuxMontagnes



Inscrivez-vous au **Système Automatisé de Messages (SAM)**

ET assurez-vous que vos coordonnées soient à jour.



Inscrivez-vous à notre **Infolettre**

www.ville.deux-montagnes.qc.ca/infolettre



CETTE PUBLICATION EST PRODUITE PAR :

Le Service des communications

803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Qc) J7R 1L8
450 473-2796

DÉPÔT LÉGAL :

Bibliothèque et Archives
nationales du Québec

CONCEPTION GRAPHIQUE :

sophiearseneault.com

IMPRESSION :

Imprimerie multiplus
8,000 EXEMPLAIRES